

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 07 octobre 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÈQUE, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

M. Antoine HAY a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND ;

Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à M. Sébastien KOSLOFF ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme GASNIER-MENANTEAU.

N° 20251014 - 02 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 20250408-07 du 08 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 pour l'opération 101 (Mairie-divers matériel) sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Virement de crédits - dépenses d'investissement

INTITULÉS DE S COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : MAIRIE - DIVERS MATERIEL MAIRIE				2 490,00
Autres inst.,matériel,outil. techniques			2158(21) 101	2 490,00
OP : CAMPING VALLEE DE CRAHAM		2 490,00		
Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	203(20) 116	2 490,00		
DE PENSE S - INVE STISSEMENT		2 490,00		2 490,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

→ **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 23 octobre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU.

